Habitat adapté - Restructuration et rénovation de logements vacants 12 avenue de la 7^{ème} Armée Américaine - Versement d'une subvention à la Société Anonyme de Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société Anonyme de Franche-Comté a étudié la restructuration de ses 3 logements spécifiques vacants 12 et 12 bis avenue de la 7^{ème} Armée Américaine, en concertation avec le groupe technique «Habitat spécifique et adapté» animé par le service Logement, chargé de mettre en oeuvre la réalisation de ce type d'habitat et de proposer les ménages à reloger.

Le projet consiste en une intervention lourde comprenant une rénovation et une restructuration permettant de passer de 3 à 4 logements adaptés au site et aux besoins des ménages à reloger. Seront créés :

- un logement de type 6 de 146 m² sur un niveau, avec entrée sur le pignon de la maison
- un logement de type 4 de 100 m² sur deux niveaux avec accès à l'arrière de la maison
- un T2 de 52 m² avec entrée sur rue
- un T2 de 50 m² avec accès à l'arrière de la maison.

L'étude des ménages pouvant cohabiter dans cette maison est en cours.

Coût de l'opération

Travaux:

Charges foncières, VRD + aménagement des a	bords 15 825 €
Démolition	2 922 €
Maçonnerie - GO	8 668 €
Couverture Zinguerie	7 016 €
Menuiseries extérieures	2 638 €
Menuiseries intérieures	7 860 €
Cloison doublage	4 526 €
Sols souples	4 283 €
Peintures	23 316 €
Serrurerie	6 995 €
Chauffage gaz	30 595 €
Plomberie, sanitaires	11 489 €
Electricité	9 010 €
Ravalement de façade	11 689 €
Echafaudage	5 096 €
Imprévus/divers	4 748 €
	156 674 €
Honoraires Architecte, Ingéniérie	5 075 €
Concessionnaires, branchements	_ 5 275 €
	20 350 €
Coût Total TTC	177 026 €

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Coût total :		177 026 €
Subvention Ville de Besançon	11,19 %	19 818 €
Subvention CAGB	12,05 %	21 340 €
Fonds propres SAFC	36,75 %	65 058 €
Prêt CDCPCAM (3,15 % durée de 20 ans)	40 %	70 810 €

Le Conseil Municipal est invité à :

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.

⁻ approuver ce projet

⁻ autoriser M. le Maire à verser à la SAFC la participation financière de la Ville de 19 818 € inscrite au BP de l'exercice courant, au chapitre 65.72.65717/98006 CS 30100.